



Direction des relations humaines

Identifiant projet : 17117

Numéro définitif de l'acte :
AR20220707_200

ARRÊTÉ

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CADRE
D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR AU
TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE 2022**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1, L523-3 à L523-6 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30 ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment en son article 30 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le procès-verbal du 29 mars 2022 du comité technique portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et d'avancement de grade pour le Département d'Eure-et-Loir ;

Considérant qu'il a été fait application de la clause de sauvegarde définie à l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010 ;

Considérant que l'application de la clause de sauvegarde autorise une inscription sur la liste d'accès au grade de rédacteur territorial par la voie de la promotion interne au titre de l'année 2022 ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux principaux 2^{ème} classe au titre de la promotion interne 2022, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Au grade de rédacteur :

Nom	Prénom	Affectation
NARGEOT	Lydia	Direction Générale Adjointe Solidarités

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 028-222800013-20220707-AR20220707_200-AR

Article 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1er juillet 2022.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame le préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Chartres, le 07/07/2022

LE PRÉSIDENT,
Par délégation,
Le Directeur des relations humaines


Philippe VENARD